

| DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date d'affichage et de convocation<br>5 février 2026                   | L'an deux mille vingt-six, le onze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Nombre de membres<br>En exercice : 27<br>Présents : 18<br>Votants : 21 | <p><b>Etaient présents:</b> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Francis KLEIJN, Estelle BOCKEL, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG, Flavien PARISI.</p> <p><b>Pouvoirs:</b> Olivier BECRET à Nicole BERGERAT, Gilles MEKLER à Benoît FARRAN, Antoine CALDICOTE à Catherine GASTAN-KLUG</p> <p><b>Absents:</b> Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Nathalie CHEVALLIER et Corinne GARREAU.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Martine POULLIE</p> |

#### 2026/004 – DEBAT SUR LE RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Rapporteur : Nicole Bergerat.

Le débat d'orientations budgétaires, prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT, première étape publique du cycle budgétaire, est un moment important dans l'élaboration du budget de la Ville. Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements de la Ville de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent.

Conformément à ses engagements, l'équipe municipale poursuit la mise en œuvre du programme de son mandat, dans le respect de ses grandes priorités :

- Les investissements pour l'amélioration du cadre de vie : réfection de voirie et reprise des éclairages publics sur la commune, plantations d'arbres dans la cour de l'école Marcel Pagnol ainsi qu'au complexe sportif André Malraux et rue de la Grange.
- Les investissements pour la mise aux normes et l'amélioration des bâtiments municipaux.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présente également les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette comme les éléments relatifs aux effectifs. Le Conseil Municipal doit aussi être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes, et les équilibres en résultant.

Ces orientations budgétaires nécessitent la poursuite d'une stricte maîtrise et optimisation des dépenses, tout en maintenant l'efficacité et la qualité des services.

#### Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Le Secrétaire,

Martine POULLIE



Le Maire,

Yves MURRU



Accusé de réception en préfecture  
095-219505096-20260211-2026-004-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Fait et délibéré le 11/02/2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie

Le compte-rendu de la délibération ci-contre

Le Maire certifie exécutoire la présente,  
transmise en sous- préfecture de Sarcelles

